
Présidence : Islande

632ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 19 janvier 2011

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 12 h 45

2. Président : Ambassadeur S. Skjaldarson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT
DU FCS, S. E. L'AMBASSADEUR
STEFÁN SKJALDARSON

Président (annexe 1), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 2), Islande, Kazakhstan, États-Unis d'Amérique, Irlande, Biélorussie (FSC.DEL/5/11 OSCE+), Arménie, Lituanie, Italie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Présidence en 2010 et neuvième réunion de la Commission sur l'Article V de l'Annexe I-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, tenue le 16 décembre 2010* : France, Royaume-Uni

- b) *Questions de protocole* : Azerbaïdjan, Président, République tchèque, Pologne
- c) *Exposé du Coordonnateur du Président du FCS pour le Document de Vienne* : Coordonnateur de la Présidence du FCS pour le Document de Vienne (Suisse) (FSC.DEL/7/11 OSCE+)
- d) *Exposé du Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Autriche) (FSC.DEL/3/11 OSCE+)
- e) *Exposé du Coordonnateur du FCS pour les projets sur les armes légères et de petit calibre* : Coordonnateur du FCS pour les projets sur les armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni)
- f) *Exposé du Coordonnateur du FCS pour les projets sur les stocks de munitions conventionnelles* : Coordonnateur du FCS pour les projets sur les stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- g) *Exposé du Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre* : Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (Suède) (FSC.DEL/4/11 OSCE+)
- h) *Exposé sur l'Atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU prévu à Vienne les 27 et 28 janvier 2011* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- i) *Distribution du résumé annuel du CPC sur les informations échangées en 2010 concernant les MDCS (FSC.GAL/2/11 Restr.)* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- j) *Distribution du calendrier de mise en œuvre de 2011 sur l'échange d'informations (FSC.GAL/1/11/Rev.1)* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- k) *Questions d'organisation concernant le Séminaire de haut-niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires prévu à Vienne les 24 et 25 mai 2011* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Italie
- l) *Point sur les informations concernant le mécanisme d'avertissement et de rappel* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 26 janvier 2011 à 10 heures, Neuer Saal



632ème séance plénière

FSC Journal No 638, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Excellences,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de vous accueillir à cette première séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité en 2011 et d'ouvrir ainsi la Présidence islandaise du FCS pour le premier trimestre de l'année. Assurer la Présidence du FCS est à la fois une grande responsabilité et un défi considérable. Je suis habité par l'espoir que notre présidence pourra être productive et couronnée de succès. Le soutien que nous apportent à cet égard nos partenaires de la Troïka, l'Irlande et l'Italie, les coordonnateurs du FCS, la Section d'appui au FCS du Centre de prévention des conflits et les services de conférence est inestimable. Mais l'esprit de coopération qui caractérise les travaux de l'ensemble des délégations au FCS est indispensable pour qu'une présidence soit réussie, tout comme l'est bien sûr la volonté politique des États participants. Je me réjouis vraiment beaucoup à la perspective de coopérer étroitement avec toutes les délégations pour faire progresser les travaux du FCS dans le sillage du Sommet d'Astana.

Bien qu'une démarche axée sur l'avenir doive présider à la reprise de nos travaux, je pense qu'il est opportun de regarder un peu en arrière. Depuis environ deux ans, les travaux de l'OSCE ont été marqués par notre dialogue sur le renforcement et la revitalisation de notre coopération. Le Processus de Corfou lancé par la Présidence grecque de l'OSCE en 2009, qui a été suivi par les décisions extrêmement importantes du Conseil ministériel d'Athènes et que, conformément au mandat donné par le Conseil, la Présidence kazakhe a fait avancer avec beaucoup de compétence l'année dernière dans le cadre de la réunion ministérielle informelle d'Almaty et finalement au Sommet d'Astana, définit notre plateforme de travail.

Il se peut que les résultats du Sommet d'Astana n'aient pas satisfait tous les grands espoirs que certains d'entre nous nourrissaient. Cependant, à Astana, nos dirigeants ont réaffirmé et se sont à nouveau engagés à respecter tous les principes fondamentaux de l'OSCE et décidé d'œuvrer à l'instauration d'une communauté de sécurité.

Alors que s'ouvrent les travaux du FCS au lendemain du Sommet, il nous appartient de fixer un cap sur la base des orientations données par nos dirigeants et des tâches

concernant le FCS qu'ils ont fixées. Dans ce contexte, je souhaiterais rappeler certains des points les plus importants de la Déclaration d'Astana.

À Astana, nos dirigeants ont souligné qu'aucun État ne renforcerait sa sécurité au détriment de celle des autres et que les États maintiendraient uniquement les capacités militaires correspondant à leurs besoins individuels et collectifs légitimes en matière de sécurité. Ils ont également déclaré qu'ils étaient déterminés à renforcer la confiance et qu'ils reconnaissaient le rôle important de l'Organisation dans la mise en place de mesures de confiance et de sécurité efficaces et ont réaffirmé leur volonté de mettre pleinement en œuvre ces mesures.

Le paragraphe 8 de la Déclaration adoptée par nos dirigeants ne laisse guère de place à l'interprétation. Son libellé, qu'avec votre permission je vais citer, est le suivant : « Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. Nous apprécions les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité et attendons avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999. Nous apprécions la contribution du Traité FCE à l'instauration d'un contexte stable et prévisible pour tous les États participants de l'OSCE. Nous notons que le Traité FCE n'est pas pleinement mis en œuvre et que l'accord d'adaptation du Traité FCE n'est pas entré en vigueur. Notant l'intensification des efforts déployés pour sortir de l'impasse actuelle, nous exprimons notre appui aux consultations en cours pour ouvrir la voie à des négociations en 2011. »

Il ne fait aucun doute que l'une des principales tâches que le Sommet nous a confiées est que nous devons tous travailler sans relâche au renforcement de la maîtrise des armes conventionnelles et des mesures de confiance et de sécurité. En particulier, la tâche qui nous incombe ici au FCS est de continuer l'actualisation du Document de Vienne. Les questions se rapportant au Traité FCE sont bien sûr traitées dans différentes instances, mais nous devons garder présent à l'esprit au FCS que les MDCS et la maîtrise des armes conventionnelles sont interdépendantes.

D'autres questions soulevées dans la Déclaration d'Astana concernent également les travaux du FCS. Nos dirigeants ont appelé à une plus grande unité de vues et d'action pour faire face aux nouvelles menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, les migrations illégales, la prolifération des armes de destruction massive, les cybermenaces, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de drogues et la traite des êtres humains. Bien que certaines de ces questions aient manifestement une dimension intersectorielle et ne concernent pas directement les travaux du FCS, je tiens à souligner que les points concernant la non-prolifération des armes de destruction massive et les armes légères et de petit calibre font bel et bien partie du programme de travail du FCS.

Au paragraphe 12 de la déclaration d'Astana, nos dirigeants donnent pour mandat à la Présidence en exercice d'organiser un processus de suivi qui tienne compte des idées et propositions avancées par les pays participants, notamment dans le cadre du Processus de Corfou et des préparatifs du Sommet d'Astana, et se sont engagés à aider les futures présidences en exercice à élaborer un plan d'action.

Cela signifie que nos dirigeants nous ont donné à tous pour mission de travailler sur la base de ce que nous avons fait tout au long de la préparation du Sommet d'Astana. Bien que le mandat fixé au paragraphe 12 incombe aux présidences en exercice, nous avons aussi des tâches à accomplir au sein du FCS pour contribuer à la réalisation de notre objectif commun consistant à établir une communauté de sécurité exempte de clivages et de zones ayant des niveaux de sécurité différents dans l'espace de l'OSCE.

Permettez-moi maintenant de présenter le travail qui nous attend. Nous avons déjà distribué sous la cote FSC.INF/4/11 le programme de travail préliminaire des présidences du FCS en 2011. Ce document donne une vue d'ensemble (ou une esquisse) des principales priorités des trois présidences du FCS en 2011. Je suis extrêmement reconnaissant à nos collègues des délégations italienne et kazakhe pour l'excellente coopération qu'ils nous ont apportée lors de l'élaboration de ce document ainsi qu'aux coordonnateurs et à la Section d'appui au FCS pour leur contribution.

Nous avons également distribué sous la cote FSC.INF/3/11 un calendrier indicatif des réunions que nous prévoyons de tenir au cours de la Présidence islandaise. Nous avons l'intention d'organiser douze séances plénières du FCS. En outre, nous avons à notre programme de la semaine prochaine l'Atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et nous tiendrons les 1er et 2 mars la vingt-et-unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application. Je tiens à souligner que notre calendrier des réunions est indicatif et sujet à modification et qu'il sera actualisé selon que de besoin à mesure que nous avancerons.

Nous comptons consacrer quelques dialogues sur la sécurité à des questions ou des thèmes dont nous pensons qu'ils peuvent intéresser les États participants, par exemple le Document de Vienne, les mesures de confiance et de sécurité et la maîtrise des armes conventionnelles, les questions concernant le passage des forces armées nationales de la conscription à la professionnalisation, les forces d'intervention rapide ou les bataillons multinationaux, l'Article IV des Accords de paix de Dayton et les questions concernant les entreprises militaires et de sécurité privées, dont nous avons également l'intention de débattre au cours d'un séminaire spécial dans l'après-midi. Nous sommes extrêmement reconnaissants aux délégations qui ont proposé des thèmes intéressants pour notre Dialogue de sécurité et nous sommes bien sûr ouverts aux suggestions et aux propositions des délégations concernant d'autres thèmes ou sujets. Une question à laquelle l'Islande attache beaucoup d'importance est la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et les moyens d'en faciliter la mise en œuvre. Un travail considérable a déjà été accompli à l'OSCE sur cette question, mais nous pensons que l'on peut et que l'on doit faire encore plus. Nous espérons également pouvoir organiser une ou deux séances communes du FCS et du Conseil permanent sur des questions importantes en coopération étroite avec nos collègues de la Présidence lituanienne.

Cependant, dans l'immédiat, nous concentrerons notre attention sur la préparation de l'atelier concernant la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cet atelier témoigne une fois de plus de l'importance que l'OSCE attache à la non-prolifération des armes de destruction massive. Il est d'autant plus opportun de le tenir maintenant qu'il a été souligné récemment, aussi bien au Conseil ministériel d'Athènes de 2009 qu'au Sommet d'Astana

en décembre dernier, que la non-prolifération des armes de destruction massive était une question prioritaire pour nos gouvernements.

Nous devrions également entamer dès que possible notre travail d'actualisation du Document de Vienne conformément aux instructions d'Astana. Bien sûr, ce travail a déjà commencé. En 2010, nous avons déjà beaucoup progressé dans l'actualisation de ce document. Nous n'avons aucune raison d'attendre, pour commencer nos travaux, d'être plus avancés dans l'année et pressés par le temps du fait de l'approche du Conseil ministériel de Vilnius. Nous avons déjà été saisis de plusieurs projets de décision et de documents de réflexion concernant l'actualisation du Document de Vienne 1999 au sujet desquels il n'a pas été possible de parvenir à un consensus avant le Sommet. J'encourage les auteurs de ces projets et de ces documents ainsi que ceux qui les soutiennent à les envisager avec un regard neuf et j'invite également tous les États participants à contribuer à ce travail de façon constructive et positive. Afin de faciliter les débats, nous prévoyons d'organiser le 16 février une séance plénière du FCS consacrée au Document de Vienne, aux mesures de confiance et de sécurité et à la maîtrise des armements conventionnels. Nous espérons que cette séance contribuera à enrichir nos travaux et sera une source d'inspiration et d'idées sur les moyens de les faire aboutir. Notre Présidence est ouverte à toute suggestion et idée concernant les moyens de progresser sur ces questions très importantes.

Pour ce qui est d'élaborer un plan d'action comme cela a été demandé au Sommet d'Astana, les travaux du FCS sont déjà bien avancés. Nous devrions les poursuivre sur la base des deux documents qui ont été examinés en détail au sein du FCS à Astana. Ces deux documents, à savoir la contribution du FCS au Sommet d'Astana et un avant-projet de programme de l'OSCE prévoyant de nouvelles activités dans le domaine de la maîtrise des armes et des mesures de confiance et de sécurité, sont potentiellement importants et je propose qu'on les examine à nouveau afin de continuer à les développer. Il va sans dire que d'autres suggestions et idées constructives des États participants seront les bienvenues.

Il y a quelques questions au sujet desquelles le Forum n'est pas parvenu à un consensus avant notre départ pour Astana mais qui sont bien avancées et au sujet desquelles il serait justifié que nous prenions une décision dès que possible. Nous ne sommes toujours pas parvenus à adopter par consensus une décision sur le Séminaire de haut niveau concernant les doctrines militaires qui doit avoir lieu les 24 et 25 mai. Nous souhaiterions qu'une décision soit adoptée rapidement au sujet de cette importante réunion.

Le FCS a adopté l'année dernière le Plan d'action sur les armes légères et de petit calibre. Il a également adopté sa première décision concernant la mise en œuvre du Plan d'action sur les ALPC, qui a pour objet l'échange d'informations et le contrôle des activités de courtage des ALPC. Nous sommes actuellement saisis de propositions, qui sont en attente d'un consensus, sur les stocks de munitions conventionnelles et le Code de conduite. Comme dans le cas du Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, les travaux sur ces questions sont bien avancés et nous espérons que les décisions correspondantes seront adoptées rapidement.

Les 1er et 2 mars, nous tiendrons la Réunion annuelle d'évaluation de l'application. Le FCS a déjà adopté une décision officielle concernant l'ordre du jour et les modalités de cette réunion. Nous travaillerons en coopération étroite avec les présidents de la réunion, le Danemark et l'Espagne, afin que celle-ci soit une réussite.

Chers collègues,

Le Document de Vienne 1999, le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et les documents sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles restent les documents normatifs de base du FCS. Afin que nous puissions continuer à progresser dans ces domaines, la Présidence du FCS, en accord avec les autres membres de la Troïka du FCS et le Centre de prévention des conflits (CPC), a décidé de confirmer comme suit les mandats des coordonnateurs de la Présidence du FCS ainsi que ceux du Président du Groupe informel d'Amis sur les ALPC et du Coordonnateur du Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires :

- M. Pierre von Arx, de la délégation suisse, en tant que Coordonnateur de la Présidence du FCS pour le Document de Vienne ;
- Le colonel Anton Eischer, de la délégation autrichienne, en tant que Coordonnateur pour le Code de conduite ;
- Le colonel Steve Hartnell, de la délégation du Royaume-Uni, en tant que Coordonnateur pour les projets sur les ALPC ;
- Le lieutenant-colonel László Szatmári, de la délégation hongroise, en tant que Coordonnateur pour les projets sur les stocks d'armes conventionnelles ;
- Le colonel Anders Byrén, de la délégation suédoise, en tant que Président du Groupe informel d'Amis sur les ALPC ;
- La Ministre-Conseillère Loretta Loria, de la délégation italienne, en tant que Coordonnatrice pour le Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires.

Nous exprimons à chacun d'entre vous notre gratitude pour les travaux que vous avez accomplis l'année dernière et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous cette année. On ne soulignera jamais assez la contribution que vous apportez aux travaux du FCS et l'appui que vous prodiguez à la Présidence.

Je tiens en particulier à mettre à profit cette occasion pour remercier le Président sortant, l'Irlande, pour sa contribution remarquable aux travaux du FCS au cours du dernier trimestre de l'année précédente, lors de la préparation du Sommet d'Astana et pendant le Sommet proprement dit. Votre travail a atteint un niveau de qualité qu'il nous sera difficile de maintenir. Nous ferons cependant tout notre possible pour asseoir sur les fondations solides que vous avez mises en place les travaux que nous devons mener après Astana et nous attendons avec beaucoup d'impatience de travailler avec vous au sein de la Troïka. Je veux remercier la Hongrie, membre sortant de la Troïka, pour l'excellente contribution qu'elle a apportée l'année dernière et pour sa coopération au sein de la Troïka. Je vous souhaite plein

succès dans vos nouvelles fonctions à la Présidence de l'Union européenne. Je tiens en outre à souhaiter la bienvenue à l'Italie au sein de la Troïka. Nous sommes également très impatients de travailler avec vous. J'adresse aussi mes remerciements au Centre de prévention des conflits et en particulier à la Section d'appui au FCS. De même, le soutien des services de conférence est très apprécié. Enfin, chers collègues et amis, nous nous réjouissons beaucoup à la perspective de travailler avec toutes les délégations. Sans votre appui et votre coopération, aucune présidence ne peut être couronnée de succès. Nous restons persuadés qu'avec votre aide et votre amitié, notre présidence sera en mesure de réaliser des progrès importants.

Je vous remercie de votre attention.

632ème séance plénière

FSC Journal No 638, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Monsieur le Président,

L'Union européenne souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Islande en sa qualité de nouvelle Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Elle souhaite également la bienvenue à l'Italie en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS.

L'UE remercie l'Ambassadeur Skjaldarson pour sa déclaration liminaire détaillée. Elle est favorable aux plans présentés par la Présidence islandaise du FCS, qui offrent une excellente base pour œuvrer à la réalisation de nos objectifs communs, y compris ses plans pour le Dialogue de sécurité, qui demeure un cadre précieux pour faire face aux problèmes de sécurité actuels.

À cette occasion, l'UE exprime ses remerciements aux présidences grecque, hongroise et irlandaise pour le travail qu'elles ont accompli l'année dernière. Dressant le bilan des quatre derniers mois, nous félicitons l'Irlande pour sa présidence efficace sous laquelle d'importantes décisions ont été prises. Le FCS a adopté les premières décisions « DV plus » qui ont illustré la volonté des États participants de moderniser le Document de Vienne 1999 (DV 99). Grâce à l'excellente préparation de la Présidence irlandaise et à sa gestion avisée, les réunions du FCS tenues lors du Sommet d'Astana ont contribué à établir un vaste consensus sur la poursuite des travaux dans les divers domaines d'activité du FCS. L'UE estime que ces résultats restent appréciables en dépit du fait regrettable qu'un consensus n'ait pas été atteint au sujet du Cadre d'action.

Notre objectif stratégique global demeure de rétablir la confiance entre les États de l'espace de l'OSCE afin de créer une communauté de sécurité renforcée. L'UE est convaincue que notre travail commun au sein du FCS peut contribuer de manière décisive à ces efforts.

L'Islande assume la Présidence du Forum à un moment important, confrontée à la tâche exigeante consistant à diriger le FCS après le Sommet d'Astana. Comme elle l'a indiqué à plusieurs reprises, l'UE considère comme prioritaires le renforcement de la maîtrise des armements conventionnels, y compris les progrès en ce qui concerne le régime FCE, ainsi que la consolidation et la modernisation des mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Un

autre objectif essentiel de l'UE est de renforcer, dans les trois dimensions, les capacités de l'OSCE à promouvoir l'alerte précoce, la prévention et le règlement des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit, y compris en relation avec les conflits prolongés.

L'UE se félicite de la « Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité », dans laquelle nos chefs d'État ou de gouvernement ont renouvelé leur engagement en faveur d'un espace de sécurité commun et indivisible s'étendant de Vancouver à Vladivostok. Il est fait spécifiquement référence, dans la Déclaration, à des questions ayant trait aux travaux du FCS, et des objectifs y sont fixés pour la dimension politico-militaire : outre le fait que les principes politico-militaires éminents inscrits dans le Code de Conduite y sont réaffirmés, il y est confirmé que la maîtrise des armes conventionnelles et les MDCS devraient être revitalisées, actualisées et modernisées et fait clairement référence à l'actualisation du DV 99 par le FCS. Il y est aussi préconisé de parvenir à une plus grande unité de vues pour faire face à la prolifération des armes de destruction massive et au trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC). Ces tâches fixées au niveau politique le plus élevé orienteront nos discussions et nos négociations à venir au sein du FCS. Nous devons les traduire en résultats concrets.

Cela étant, l'UE espère que, dans les prochains mois, le FCS poursuivra les négociations en cours et actualisera sensiblement le DV 99, notamment ses chapitres V et IX, afin de préserver sa pertinence dans la promotion de la transparence militaire. L'UE est résolue à jouer un rôle constructif dans ce processus et soutiendra une approche plus coordonnée et structurée, de nature thématique, qui puisse servir de cadre pour obtenir les meilleurs résultats.

L'UE rappelle une nouvelle fois le Plan d'action sur les ALPC adopté par l'OSCE et soutient les efforts déployés pour le mettre en œuvre depuis la première décision sur le contrôle du courtage, dont l'initiative a été prise par un État membre de l'UE. Cette dernière continuera d'apporter sa contribution aux activités de l'OSCE dans ce domaine qui complètent ses propres efforts, y compris en finançant des projets sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles.

L'UE attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale et à la promotion du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est elle est favorable à des discussions sur la tenue de réunions périodiques d'évaluation de la mise en œuvre. L'UE se félicite également de l'inclusion, dans le calendrier indicatif, d'un dialogue de sécurité consacré aux entreprises militaires et de sécurité privées ainsi que d'un séminaire devant se tenir ultérieurement sur cet important sujet.

Actuellement, nous sommes saisis de propositions concernant trois décisions en attente de consensus : le Guide de référence sur le Questionnaire concernant le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la destruction des munitions conventionnelles, ainsi que l'ordre du jour, le calendrier et les modalités du Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires. Les travaux sur ces décisions sont bien avancés et l'UE compte que celles-ci seront adoptées à bref délai.

L'UE appuie les efforts visant à clarifier la contribution de l'OSCE aux questions de non-prolifération et attend avec intérêt l'Atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié

de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies devant se tenir à Vienne les 27 et 28 janvier 2011. Nous espérons que cet atelier apportera également une utile contribution à l'examen, dans un proche avenir, des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération.

S'agissant de la résolution 1325 (2000), nous considérons qu'il importe d'étudier de nouveaux moyens de coopération pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et pour accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix et aux questions de sécurité, y compris aux activités et aux mandats pertinents de l'OSCE.

Monsieur le Président, l'UE se réjouit à la perspective de coopérer avec la Présidence islandaise du FCS au cours de cette importante période qui fait suite au Sommet de l'OSCE à Astana et elle est prête à participer de manière constructive aux travaux du Forum.

Merci, Monsieur le Président.

La Turquie, la Croatie*, l'ex-République yougoslave de Macédoine* et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie Andorre, et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent de participer au processus de stabilisation et d'association.